

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

DU MARDI 17 OCTOBRE 2023 – 17H00 – BERT

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de ANDELAROCHE : M. Henri CABAUD, suppléant de Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Excusé :

- M. Jean-Claude POTHIER (SAINT-ÉTIENNE DE VICQ)

Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du 1er Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

1/ RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).

Madame Nadège LAJOIE, référente RGPD au sein de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse », intervient pour sensibiliser les élus à la protection des données. En effet depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays de LAPALISSE offre la possibilité aux communes membres de la désigner, comme personne morale, en qualité de DPO.

De nombreuses communes de l'EPCI ont délibéré en ce sens et transmis leur délibération, chargeant ainsi la Communauté de Communes de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de la protection des données, c'est-à-dire de tracer pour chaque commune l'ensemble des traitements mis en œuvre.

Il faut donc que chaque commune établisse un registre retraçant les méthodes de traitement de leurs données.

Un modèle sera remis aux secrétaires de Mairie lors de la réunion programmée le 30 novembre matin à la Maison France Services. Nadège LAJOIE se tiendra à disposition des communes qui le souhaitent pour les aider à construire ce registre.

Une cotisation sera demandée aux communes membres pour l'année 2024, elle n'a jamais été appliquée depuis 2018 car le travail d'identification de traitement des données n'a pour l'instant pas été réalisé complètement.

Les communes de Billezois et Servilly, n'ayant pas transmis de délibération, sont favorables pour désigner la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse en qualité de DPO, les Maires vont vérifier si une délibération a été prise en ce sens en 2018 ou 2019, et régulariser leur situation le cas échéant pour pouvoir bénéficier de ce service.

2/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T) 2023.

Le calendrier de la C.L.E.C.T. 2023 est présenté aux élus :

- La réunion de la C.L.E.C.T. portant sur l'analyse du projet d'avenant N°23 au rapport final de la commission et sur le calcul des attributions de compensation 2024 est programmée le **mardi 05 décembre 2023 à 18h00**, les convocations préciseront le lieu.
- La validation de ce rapport final sera présentée au Conseil Communautaire le jeudi 14 décembre 2023.
- Un projet de délibération sera ensuite transmis aux communes membres qui devront la soumettre au **vote des conseils municipaux avant le 15 janvier 2024.**

3/ CONTRAT RIVIÈRE SUR LA BESBRE.

Monsieur le Président explique au Bureau Communautaire et à la Conférence des Maires que le contrat sur la Besbre va débiter en 2024 par le recrutement d'un animateur. Ce contrat sera porté par 3 EPCI : ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE, PAYS DE LAPALISSE et VICHY COMMUNAUTÉ.

Pour rappel, la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est portée volontaire pour porter ce dossier et pour l'animer ; cependant la personne chargée de piloter ce dossier a annoncé son départ de la Collectivité. Par conséquent, la personne recrutée sera positionnée à LAPALISSE, sous la direction de Monsieur COIGNY pour construire le cahier des charges qui permettra de lancer l'étude préalable obligatoire (offre d'emploi en pièce jointe).

Pour suivre ce dossier, participer aux instances de décisions et suivre ce contrat, Monsieur le Président propose de désigner 3 élus communautaires.

À l'unanimité, le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires désignent les Maires des 3 communes qui ont le plus important linéaire de cette rivière sur le territoire, à savoir : Monsieur Jacques de CHABANNES, Monsieur Didier HANGARD et Monsieur Jacky PERROT.

4/ FONDS DE CONCOURS POUR LES AMÉNAGEMENTS DE BOURGS ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI DE CARACTÈRE – PROGRAMMATION 2024.

Le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires sont sollicités pour préparer la programmation des aménagements des bourgs et la réhabilitation du patrimoine bâti de caractère pour 2024.

En l'absence de demandes, les élus seront invités à présenter les dossiers pour leurs communes.

Seule, la commune de BERT n'a pas réalisé de demande pour ce dispositif, depuis sa mise en place, en 2015.

Monsieur le Maire de BERT indique qu'il souhaite déposer une demande pour la réalisation d'un chemin pour permettre aux véhicules d'accéder à l'église à partir de la route du cimetière.

Madame WALRAET souhaite demander une participation pour la réfection de l'église. Il lui est indiqué qu'elle ne sera pas prioritaire car la Commune de Saint Christophe en Bourbonnais a bénéficié du fonds de concours en 2023, et il n'est pas soldé. Madame WALRAET explique qu'il lui manque une facture de l'entreprise SULO pour une cuve enterrée de collecte sélective ; les travaux ont été mal réalisés, ils doivent être repris dans les jours qui viennent. Elle pourra ensuite solder ce programme.

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Suite à la demande de mutation du responsable du pôle Enfance Jeunesse, Monsieur Laurent GUILLAUME, un nouvel organigramme de fonctionnement est présenté à l'assemblée. Les agents qui étaient les adjoints de Monsieur Laurent GUILLAUME se verront confier plus de responsabilités sous la direction de Madame Nadège LAJOIE qui sera responsable du Pôle Enfance-Jeunesse, Culture et Sport.

Les orientations de la Convention Territoriale Globale pourront ainsi être conduites en transversalité.

Un recrutement sera donc ouvert à la médiathèque sur un poste d'Adjoint du Patrimoine ou d'Assistant de Conservation.

6/ POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS.

1. Informations avancements projets communautaires :

- a. **CENTRE JEUNESSE et CULTURE (CJC)** Les travaux extérieurs, sont réalisés. Les pins qui abritaient des chenilles processionnaires ont été abattus par l'entreprise UNISILVA. Des camps pour les enfants pourront ainsi être organisés dans cet espace vert.

Les travaux sur le bâtiment sont commencés depuis hier (16/10), avec réalisation du désamiantage pendant 3 semaines.

- b. **Stade de Foot le Breuil** : les travaux sont terminés, le stade est en service
- c. **Église SEV** : dans l'attente que la Fabrique d'Architecture organise la réunion de lancement.
- d. **Micro-folie** : Elle est en fonctionnement depuis le 30 septembre ; il reste une enveloppe subventionnée pour réaliser les achats de casques de Réalité Virtuelle, du matériel pour développer un atelier vidéo.

Montant de l'enveloppe de dépenses HT = 50 000 € - Subvention attribuée = 32 000 €.

- e. **Étude thermique gymnase et école élémentaire** : Les rapports des études réalisées ont été transmis à Monsieur COIGNY qui a demandé des corrections.

À savoir :

- Gymnase : est préconisé le remplacement des polycarbonates par du double vitrage, il est demandé d'avoir ce double vitrage en partie haute uniquement pour résoudre le problème d'ensoleillement qui gêne les activités.
- École élémentaire : la problématique de la chaleur en été n'a pas été prise en compte. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits est préconisée alors que ce n'est pas techniquement possible.

Monsieur le président indique que dans le secteur des écoles il y a des alternatives au développement photovoltaïque : mettre des ombrières sur les parkings des écoles et sur les courts de tennis éventuellement :

- soit, l'entreprise réalise l'investissement et verse à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » un loyer,
- soit l'entreprise prend en charge l'investissement et une auto-consommation collective est réalisée : l'installateur a une promesse d'achat par ENEDIS à 128 €/Mwh. Il faut créer une entité qui permet de revendre à la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » l'électricité, en priorité dans un rayon de 2 km (gymnase, écoles, CJC...). À noter, actuellement notre prix d'achat de l'électricité au SDE03 est de 300 € le Mwh.

f. Sonorisation stade Abel Chervier : l'installation est imminente.

g. Voiries communautaires : Les travaux concernant les communes de Barraix-Bussolles, Lapalisse et Saint Etienne de Vicq sont commandés pour le Printemps (il n'était pas certain que l'arrière saison soit aussi favorable).

Pour la remise à plat de la répartition des compétences sur les voiries, des rencontres sont en cours avec les différentes communes, afin de redéfinir un tableau à quantité équivalente, au maximum.

2. Diagnostics informatiques des communes :

Les diagnostics ont été réalisés dans 4 communes : Barraix-Bussolles / Isserpent / Périgny / Saint-Christophe-en-Bourbonnais.

Ont été examinées, l'efficacité des connexions pour le débit informatique, mais aussi la qualité de la téléphonie. Pour certaines communes, le fait de ne retenir qu'un seul point d'entrée, avec des rebonds hertziens pourra permettre de n'avoir qu'une box au lieu de 3 par exemple.

Le Breuil a fait connaître son intérêt pour avoir un diagnostic.

Il pourrait être intéressant de mutualiser des achats :

- de copieurs : le coût payé par la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » est la moitié de celui de certaines communes,
- d'antivirus,...

À noter qu'un nouveau déploiement de la fibre a été voté par le Conseil Départemental de l'Allier qui a décidé d'en financer une partie, il se réalisera à 60% en aérien et à 40% en enfouissement. Il est important de se positionner rapidement....

Les élus des autres communes demandent pourquoi ils n'ont pas eu de contact de nos services ?

Un mail a été adressé aux Mairies le 8 juin dernier, avec l'information relative aux cartes de couverture des réseaux mobiles de chaque commune. Il faut donc prendre contact avec Madame Samantha MONARD, assistante d'Olivier COIGNY pour définir un rendez-vous.

3. Informations litiges en cours.

4. Avancement projets communaux ayant un impact sur la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » :

- a. Salle Bellevue : Le nouveau bâtiment est couvert et isolé, la fin des travaux est prévue en juin 2024.

- b. Réseau de chaleur regroupant le quartier scolaire (écoles, piscine, cantine, gymnase), le collège et l'EHPAD : tous les feux sont au vert pour un retour sur investissement quasi-immédiat. L'énergie produite sera moins chère que le gaz, moins volatile et couvrira l'investissement réalisé ainsi que les frais de fonctionnement.

Le fonctionnement pourra être externalisé ou réalisé en Régie, avec le recrutement d'un technicien qui pourrait être mutualisé sur le réseau de chaleur, l'entretien des chaudières...

5. Projet Alimentaire Territorial :

- **Diagnostic alimentaire territorial a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier :** différents acteurs et actions présentes sur le territoire ont été recensés.
- **Ciné-débat « ça bouge pour l'alimentation » le 27 octobre 2022 :** une cinquantaine de personnes sont venues, c'était le lancement du PAT auprès des habitants. Cela a permis d'avoir un échange avec eux et un premier ressenti des besoins du territoire.
- **Accompagnement de la création des jardins familiaux :** permettent une meilleure accessibilité à tous d'une alimentation saine et équilibrée.
- **Échange sur le gaspillage alimentaire :** au niveau des cantines des petites communes, cela a permis de mettre en place une pesée d'évaluation et donc de se mettre en règle avec la loi EGALIM sur l'évaluation de ce gaspillage alimentaire. Les 5 communes qui ont réalisé ces pesées sont en deçà voire très en deçà de la moyenne de nourriture gaspillée en école primaire et maternelle. Un travail est mené avec la maison de retraite pour travailler ce point crucial.
- **Ateliers pédagogiques** auprès des écoles du territoire sur l'alimentation durable avec l'association Le Bouillon (courant juin 2023)
- **CoPil puis Groupes techniques** permettent de mettre différents acteurs autour de la table pour évaluer les projets, envies, besoins, motivations et moyens du territoire pour bâtir une stratégie et un plan d'actions du projet.
- **Des réunions de Groupes Techniques** ont été organisées pour envisager des orientations :
 - 23 mai 2023 : favoriser la vente directe auprès des consommateurs
 - 30 mai 2023 : Améliorer l'approvisionnement local en restauration hors domicile et magasins alimentaires
 - 31 mai 2023 : Gaspillage alimentaire EHPAD – CANTINE
 - 06 juin 2023 – Pérenniser la production agricole du territoire et la diversifier
 - 20 juin 2023 : Promouvoir l'éducation à l'alimentation durable pour une meilleure santé de la population
 - 27 juin : Lutter contre la précarité alimentaire sur notre territoire avec un accès aux produits locaux et de qualité pour tous.
- **Réalisation d'un annuaire de producteurs locaux pour la restauration hors domicile (en cours d'impression).**
- Organisation d'une **conférence technique à destination des éleveurs bovins** et de leur partenaire par les différents PAT de l'Allier (InterPAT) (20 septembre 2023).
- **Réflexion avec les autres territoires pour les actions à conduire au sein d'un comité interPAT** (logistique spécifique des produits locaux, diversification maraîchage – arboriculture du territoire, création d'une légumerie, travail sur l'installation-transmission avec les différents organismes départemental, etc.).
- Signature le 1er septembre 2023 **d'une convention avec la SAFER** mettant à la disposition de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » une base de données pour mieux connaître le foncier et son marché sur notre territoire. Une note d'explication sur cette base de données sera fournie aux mairies après formation de 3 agents communautaires.
- **Mise en avant de produits locaux lors d'événementiels** (Ciné-débat, CoPil, Forum de l'habitat et Forum Bien-Vivre)
- **À venir :**
 - Ciné-débat le 26 octobre à 19h à la Grenette – Reportage Les Cantoches pas moches réalisé par Envoyé Spécial,
 - Visite de ferme pour le Pass Ado (25 octobre),
 - COPIL 2 (décembre 2023 - janvier 2024),
 - Deuxième conférence InterPAT pour les agriculteurs (hiver 2023-2024),
 - Réunion technique à l'échelle départementale sur l'Installation Transmission (10 novembre),
 - Ciné-débat (10 décembre)
 - Formation transmission (janvier 2024) avec la FR CIVAM,
 - Verger associatif (automne 2024)...

6. URBANISME

Révision générale du PLUi :

- octobre : Certaines communes doivent continuer à étudier leur zonage (temps supplémentaire suite à leur demande car elles n'ont pas pu étudier les cartes cet été)
- décembre :
 - début décembre : COPIL de validation des secteurs de projets (attente date)
 - mi-décembre : 3 journées conception des OAP – Orientations d'Aménagement et de Programmation (même système que pour les rencontres communales à priori, le Bureau d'Études doit transmettre un doodle pour que chaque commune s'inscrive)

• Révision des SPR :

- COPIL 2 : réunion de présentation du diagnostic après le Conseil Communautaire de décembre lors de laquelle la commission locale sera créée.

• Étude pré-opérationnelle OPAH RU :

- rendu étude 30/11/2023 (convocation à venir)

• Commission logement, environnement, énergies renouvelables, aménagement de l'espace et urbanisme :

- 20/10/2023

• Réunion publique investisseurs :

- 28/11/2023 Salle de la Grenette à LAPALISSE

• Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) :

Un COPIL sera organisé en novembre portant sur le bilan intermédiaire, ainsi qu'un échange sur les ENR en co-animation Communauté de Communes et SDE03.

Madame WALRAET indique que lors de la réunion qui s'est déroulée à BAYET il a été indiqué que les Communautés de Communes devaient organiser le retour des « pastilles » identifiées dans le schéma départemental comme zones d'accélération énergétique.

Madame LACROIX indique qu'il faudrait que chaque commune communique à la Communauté de Communes (service urbanisme) les zones identifiées. Attention aux zones indiquées, car ensuite il y aura une réunion publique de présentation, il faut donc être en accord avec les propriétaires.

La procédure la plus simple est d'identifier les zones où le développement d'ENR n'est pas envisageable, puis ensuite de regarder les projets en cours ou envisagés à moyen terme.

Un retour au service urbanisme au plus tôt permettra de préparer une carte intercommunale qui pourra être débattue lors de ce COPIL.

Fin de la séance à 18h30.

Fait à Lapalisse, le 23 Octobre 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

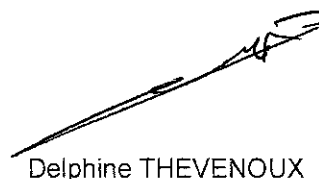

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 14 Novembre 2023

Le Président,


Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,


Delphine THEVENOUX